

Proposition à l'Assemblée des Délégués de PSL du 18 novembre 2009

Gestion des quantités par l'Interprofession du lait

Les récentes décisions prises par le Comité de l'Interprofession du lait en matière de gestion des quantités, bien qu'encore très floues et peu satisfaisantes sur certains points, sont néanmoins un premier pas dans le bon sens.

Il est étonnant que l'indice de base des quantités à 100 % corresponde aux quantités contractuelles de 2009, alors que nous savons que ce volume de production 2009 est entre 5 et 10 % supérieur aux besoins du marché.

Dans ce contexte, il sera donc essentiel que la mise en place de l'indice de base des quantités soit réglé dans le détail pour obtenir une acceptation majoritaire de la part des producteurs de lait.

En particulier, la question très sensible de la sur-proportionnalité en cas de réduction des quantités contractuelles, doit être réglée dans le détail. Car il serait mal compris que les producteurs (via PSL) participent au financement pour l'assainissement des stocks de beurre sans qu'un système de gestion des quantités efficace ne soit mis en place, pour éviter qu'une telle situation se répète.

C'est dans ce sens, que nous soumettons la proposition suivante à l'Assemblée des délégués de PSL :

En cas de réduction des quantités contractuelles rendues nécessaires pour assainir le marché, le 80 % de la réduction doit être prise sur les quantités supplémentaires et le 20 % sur le droit de livraison. Il incombera à chaque organisation de régler le détail de l'application de cette mesure.

Cette condition doit être un préalable impératif pour que les propositions du comité de l'IP Lait puissent être acceptée en assemblée.

Yverdon-les-Bains, le 4 novembre 2009